

Les véhicules en fin de vie (VFV) sont des **véhicules à moteur qui ne servent plus et qui sont destinés à la casse**. Ils contiennent des matériaux valorisables mais aussi des substances toxiques comme des **métaux lourds** et des **polluants organiques persistants (POP)** dont les **retardateurs de flammes PBDE**, c'est pour cela qu'ils sont considérés comme des déchets dangereux et doivent suivre un traitement particulier.



La Côte d'Ivoire a un parc automobile vieux,
75% des voitures ont entre 16 et 20 ans.

Le nombre de VFV sur le territoire était estimé à **31 828** véhicules entre 2007 et 2016.

Les VFV en Côte d'Ivoire suivent plusieurs étapes afin d'être éliminés :

Collecte

Auprès des ménages, établissements, garages ou sur la voie publique

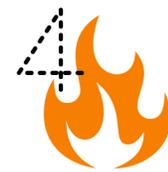


Pré-traitement

Démantèlement des appareils

Traitement

Recyclage des matériaux par plusieurs procédés



Élimination

Brûlage ou mise en décharge des rebuts restants

Le problème ?

Les VFV sont principalement pris en charge par le secteur informel en Côte d'Ivoire. Ce secteur est composé de travailleurs non-enregistrés qui travaillent à petite échelle avec **peu de moyens techniques et financiers**.

Les pratiques comme **le brûlage de câbles, de rebuts, le stockage non protégé de VFV ou la non-ségrégation des matériaux contaminés** sont un danger pour la santé. Ces pratiques émettent des substances toxiques dans l'environnement qui peuvent être inhalées, ingérées ou touchées par les travailleurs, les communautés voisines et les animaux.

